

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepositaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

9 juin 2015

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **9 juin 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution **avec les promotions ciblées et opportunités d'affaires en place jusqu'à la fin de la saison de commercialisation 2014-2015**

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S: 16,00 \$ C: 17,00 \$	S: 16,00 \$ C: 17,00 \$	S: 14,00 \$ C: 17,00 \$	S: 16,00 \$ C: 17,00 \$	S: 16,00 \$ C: 17,00 \$	S: 35,00 \$ C: 35,00 \$
À compter du 15 sept. 14		S: 14,00 \$ C: 17,00 \$				
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus						
* Spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none"> • Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 						
PROMOTIONS CIBLÉES						
Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.					
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.					
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. *TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1 ^{er} janvier 2015.					
Du 8 janvier au 1 ^{er} février 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.					

<p>Du 2 février au 31 mars 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p><i>ou</i></p> <p>Promotion en circulaire format sac ou cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
<p>Du 1^{er} avril au 31 mai 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p>Promotion en circulaire pour le format cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND et la MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la SPARTAN – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la CORTLAND et la MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 5 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 4 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
<p>Du 1^{er} juin jusqu'à la fin de la saison de commercialisation</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la SPARTAN – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la MCINTOSH – <i>avec complément de prix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rabais de 5 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période • Rabais de 4 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période
<p align="center">Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)</p>	
<p>Du 15 octobre au 3 décembre 2014</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en sac.</p>
<p>Du 12 novembre au 7 janv. 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. .</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p> <p>*TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.</p>

Du 8 janvier au 2 avril 2015	Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.
Du 1 ^{er} avril au 31 mai 2015	Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.
Du 1^{er} juin jusqu'à la fin de la saison de commercialisation	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour la pomme de variété McIntOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) pour la pomme de variété McIntOSH vendues en sac.

S: Sac

C: cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variétés** ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, **les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H**.

OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais sera alloué pour la **variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle **par variété** ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				

* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec **les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.**

Pomme de catégorie commerciale

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de faire un projet pilote qui débutera ce printemps par la commercialisation d'une pomme naturellement imparfaite. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de **2 3/8** pouces. Les 4 emballeurs qui approvisionnent le centre de distribution de cette chaîne fourniront ce produit à partir des pommes déclassées qui correspondent aux standards de la catégorie commerciale. Donc, selon les besoins de la chaîne, certaines parties de lot de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Selon le résultat du projet pilote Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention pour la saison de commercialisation 2015-2016.

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **mercredi le 8 juillet à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de discuter du prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du **19 mars 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telle que décrite ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 26 janvier 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 10 mars 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 19 mars 2015	Tardives 0,07 \$ la livre et/ou 2,94 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation) 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)

**** À compter du 11 décembre 2014, toutes les pommes entreposées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées au meilleur prix négocié et selon la période visée.**

*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra **sur demande des membres du comité.**

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} juin 2015 (en minots de 42 livres)

Variétés			2014-2015	2013-2014	2012-2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	263 973	154 355	31 925
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	205 577	277 619	450 066
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	79 141	47 131	7 984
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	14 303	21 949	52 173
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	252	36	117
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	0	108	6 494
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	37 957	24 472	5 290
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	8 538	27 933	21 427
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	87 547	66 012	10 107
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	5 083	11 598	35 834
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	4 318	2 376	2 186
	Transf.	Réfr.	0	360	0
		AC	151 307	198 266	140 091
Total	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	473 188	294 382	57 609
	Transf.	Réfr.	0	360	0
		AC	384 808	537 473	706 085

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

Source: InfoHort

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er juin 2015	Pommes utilisées en mai 2015	Pommes utilisées en mai 2014
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	28 624	107 624	44 284	83 441	263 973	133 262	139 689
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	1 643	33 770	165 412	4 752	205 577	65 585	105 539
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	8 416	40 748	5 820	24 157	79 141	52 891	37 375
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	1 386	450	12 467	0	14 303	6 633	10 976
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	252	0	0	252	18	18
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	0	0	0	0	1 368	144
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	36	15 005	6 888	16 028	37 957	18 365	31 619
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	108	195	8 235	0	8 538	-1 610	-4 629
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	17 092	29 826	11 466	29 163	87 547	37 635	48 044
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	144	290	4 649	0	5 083	-1 598	3 322
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	1 843	1 323	0	1 152	4 318	8 057	2 405
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	1 150	36
		AC	0	162	0	151 145	0	151 307	31 725	-6 354
Total	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	56 011	194 778	68 458	153 941	473 188	250 228	259 150
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	1 150	36
		AC	0	3 443	34 705	341 908	4 752	384 808	102 103	108 998

(1) Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2014, 857 996 minots de pommes sont entreposés dont 3440 minots frais et 304 774 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2013, 832 215 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 383 332 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2012, 763 694 minots sont entreposés dont 544 853 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Entreposage de pommes au Canada, au 1er juin 2015 (en minot de 42 livres)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Maritimes	256 690	247 714	112 810
Québec	857 996	832 215	763 694
Ontario	989 286	1 005 286	0
Colombie-Britannique	N.D.	13 024	170 619
Canada	2 103 972	2 098 239	1 047 123

Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN MAI			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2015	250 228	2010	173 711
2014	259 150	2009	204 195
2013	198 855	2008	168 121
2012	176 557	2007	135 393
2011	131 461	2006	199 664

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec

G:\Générale 3\Général\communiques\2014-2015\com09-06-15.docx